

Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois

Registre des délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 27 janvier 2023

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BRUN, Président

Etaient présents :

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BRUN, Président

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames Philippe SCHUTZ, Jean-Claude BRETNACHER, Thierry UJMA, Franck ROGOVITZ, Roselyne DA SOLLER, Ginette MAGRAS, Patrick PIERRE, Christine THIEL, Denis BUTTERBACH Vice-présidents

membres en fonction : 10

membres présents : 10

Dont représentés : 0

membres absents : 0

POINT n° 1 : Suppression de poste et création de poste d'adjoint technique – création d'un poste de rédacteur territorial (poste d'accompagnateur socio-professionnelle)

Monsieur le Président indique qu'à la suite du retour d'un agent qui souhaite réintégrer la collectivité après une demande de mise en disponibilité de 1 an, il convient de supprimer son ancien poste d'adjoint technique à 33h37 et de le recréer à hauteur de 35h.

Par ailleurs, dans le cadre de la mutualisation de Solibus avec le territoire de la CCB3F, il a été convenu de créer un poste d'accompagnateur socio-professionnel afin de suivre les bénéficiaires des deux chantiers dans leurs démarches d'insertion professionnelle. Aussi, convient-il de créer un poste de rédacteur territorial à hauteur de 35h.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) *De supprimer un poste d'adjoint technique à hauteur de 33h37,*
 - 2) *De créer un poste d'adjoint technique à hauteur de 35h,*
 - 3) *D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,*
-

POINT n° 2 : Bail logement lycée professionnel

Monsieur le Président rappelle que le Lycée Professionnel est la propriété de la communauté de communes et que le logement a été libéré il y a plusieurs de son dernier occupant. Monsieur Hervé JAGER et Mme Sonia BOUZENDORFFER ont souhaité intégrer ce logement à compter du 11 février 2023. Le loyer sera de 450 euros (charges locatives en plus).

2023B2-2701

L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'accepter les conditions de ce bail,
- 2) D'autoriser le président à signer le bail avec M. Hervé JAGER et Mme Sonia BOUZENDORFFER moyennant un loyer mensuel de 450 € (charges locatives en plus).
- 3) De reverser le produit du bail à l'association du LPI soit 5400 € (pour l'année),
- 4) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°3 : Convention de déversement et de traitement des eaux usées de l'annexe de Schreckling vers la station d'épuration de Voelfling lès Bouzonville.

Monsieur le Président rappelle que les eaux usées du Hameau de Schreckling sont acheminées vers la station la station de Voelfling pour y être traitées. Aussi, est-il nécessaire de signer avec le syndicat intercommunal d'assainissement du Pays Bouzonvillois une convention de collecte, de transfert et de traitement des effluents du hameau de Schreckling.

L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) De valider les engagements réciproques des parties au vu du projet de convention présenté,
- 2) D'autoriser le Président à signer ladite convention,
- 3) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°4 : Dispositif communautaire d'aide au développement économique – SNACK RESTAURATION GASSER.

Monsieur le Président rappelle que le dispositif communautaire peut intervenir au vu du règlement approuvé par le conseil communautaire.

L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) De valider la demande de subvention présentée par Mme Dominique GASSER pour le compte du SNACK GASSER et ce à hauteur de 6000 €,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°5 : transfert des propriétés appartenant au SIEPB au profit de la communauté de communes de la Houve et du Pays Boulageois.

Monsieur le Président rappelle qu'il convient de transférer les parcelles appartenant au syndicat intercommunal pour l'environnement du Pays Boulageois (dissout par arrêté préfectoral) au profit de la communauté de communes de la Houve et du Pays Boulageois.

*L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,*

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'accepter la proposition du Président,*
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,*

Les membres du bureau,

Jean-Michel BRUN,

Philippe SCHUTZ,

Denis BUTTERBACH,

Jean-Claude BRETNACHER,

Franck ROGOVITZ,

Thierry UJMA,

Christine THIEL,

Roselyne DA SOLLER,

Patrick PIERRE,

Ginette MAGRAS,